



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 24 août 2021

### **ÉLECTION DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DÉPÔT DE CANDIDATURES**

Dans le cadre de l'élection des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Martinique qui se déroulera entre le 1<sup>er</sup> et le 14 octobre 2021 inclus, les candidatures pourront être déposées en préfecture (bureau de la réglementation générale, des élections et de la circulation) du mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 au vendredi 10 septembre 2021 à midi aux horaires suivant :

- les lundi, mardi et jeudi de 8h 30 à 12h 30 et de 14h 30 à 16h 00 ;
- les mercredi et vendredi de 8h 30 à 12h 00.

Compte tenu du contexte sanitaire, les candidats seront reçus sur rendez-vous dans le respect des gestes barrières.

Pour prendre rendez-vous les candidats sont invités à se rapprocher du bureau de la réglementation générale, des élections et de la circulation par mail à l'adresse : [elections@martinique.gouv.fr](mailto:elections@martinique.gouv.fr)

Les modalités de dépôt des candidatures, la liste des pièces à fournir et les formulaires de candidature sont disponibles sur le site internet de la préfecture : [www.martinique.gouv.fr](http://www.martinique.gouv.fr)

**Cabinet du préfet**

Bureau de la communication interministérielle